

Plan Local d'Urbanisme



REVISION DU POS - ELABORATION DU PLU

Mise en révision du POS par délibération du Conseil Municipal en date du 26 Juillet 2004

Arrêt du projet de PLU par délibération du Conseil Municipal en date du 29 Juillet 2013

Approbation du projet de PLU par délibération du Conseil Municipal en date du 3 Mars 2014

REVISIONS ET MODIFICATIONS

7

Mémoire des
annexes
sanitaires

Département de l'AIN
Commune de
MARBOZ



34, Rue Georges Plasse
42300 ROANNE
Tel. : 04 77 67 83 06
E-mail : urbanisme@realites-be.fr

I- ALIMENTATION EN EAU POTABLE

C'est le syndicat de gestion Bresse-Revermont qui a la compétence en traitement, adduction et distribution de l'eau.

I-1- La ressource

commune de Marboz est alimentée en eau potable par deux captages de source (« Sous la Roche » et « les Fontanettes ») situés sur le territoire de la commune de Salavre. Le Syndicat des eaux Bresse Revermont en a la maîtrise d'ouvrage. Il regroupe Beaupont, Beny, Cormoz, Courmangoux, Domsure, Marboz, Pirajoux, Salavre, St Etienne du Bois, Verjon et Villemotier.

Une injection de coagulants/floculants dans le décanteur recueillant l'eau brute, facilite l'élimination des matières en suspension. Ensuite, après filtration sur sable, l'eau subit une désinfection par traitement au chlore gazeux au niveau de la station de pompage.

Les captages, les 2 réservoirs (Meillonas et Salavre), ainsi que le réseau de distribution de l'eau potable sont exploités par le Syndicat.

Les périmètres de protection immédiate, rapprochée et éloignée des 2 captages ont été définis. Ils concernent les communes de Salavre, Coligny et Val d'Epy (39).

Le Syndicat totalise en 2011, 4387 abonnés en eau potable dont 1139 pour la commune de Marboz. A l'échelle du syndicat les volumes et rendements sont les suivants :

	Paramètre	2010	2011	Evolution 2011/2010
A	Volume Production (m ³)	364 370	409 692	+ 12 %
B	Volume importé (m ³)	465 882	471 592	+ 1 %
C	Volume exporté (m ³)	8 887	13 706	+ 54 %
D	Volume distribué (m ³) (A-B-C)	821 365	867 578	+ 6 %
E	Volume comptabilisé non facturé (m ³)	19 300	17 300	- 10 %
F	Volume consommé facturé (m ³)	624 814	600 099	- 4 %
G	Volume des pertes (m ³) (D-E-F)	177 251	250 179	+ 41 %
H	Rendement du réseau selon IP ONEMA (C+E+F)/(A-B)	78%	72%	- 8,7 %

I-2- Le r seau

Pour la commune de Marboz, en 2011, 5 casses de conduite ont fait l'objet d'une intervention sur la commune de Marboz : La Boti re, Sainte Colombe, Route de Foissiat, Le Croset (2 interventions). L'exploitant propose   la commune de Marboz, le renouvellement des conduites AEP dans les secteurs des « Grands Cours ». Des travaux de conduite AEP ont  t  r alis  sur le secteur de « La Boti re ».

I-3- Situation future

Une convention r git les conditions d'achat d'eau au syndicat des Eaux d'Ain Suran Revermont au niveau de 2 interconnexions situ es sur la commune de Salavre et de Meillonas. Le plan local d'urbanisme de Marboz pr voit une augmentation de 270 habitants jusqu'en 2022.

L'achat d'eau au syndicat voisin repr sentait en 2011, 54% de la ressource en eau du Syndicat des eaux Bresse Revermont.

Le Syndicat pr voit donc la recherche d'une nouvelle ressource en eau et l' tude de la cr ation d'une nouvelle station de traitement qui lui permettrait :

- ~ d' tre plus autonome au niveau de la production,
- ~ de limiter les achats d'eau,
- ~ de pouvoir faire face aux pr visions de croissance de la population du SCOT Bresse Revermont.

II- ASSAINISSEMENT

II-1- Le réseau d'assainissement collectif et le traitement des eaux usées

La compétence en assainissement est du ressort de la Communauté de communes.

L'assainissement du territoire est assuré en régie par la commune. Le réseau d'assainissement est de type unitaire pour la partie agglomérée ancienne et de type séparatif pour les écarts.

Selon les données INSEE 2009 :

~ Ratio nombre d'habitants par logement principal : 2,3

Selon les données 2013 de la commune :

- Nombre d'habitants : 2230
- Nombre d'habitants raccordés :
 - sur le bourg : 920
 - sur la zone artisanale de Malaval : 46 (20 habitations x 2,3)
 - sur le hameau des Blancs d'en Haut : 88 (38 habitations x 2,3)

Il en résulte la répartition (approximative) suivante concernant l'assainissement :

~ 1054 personnes sont en assainissement collectif (47% de la population totale)

~ 1176 personnes (2230 – 1054) sont en assainissement non collectif.

La zone artisanale de Malaval est équipée d'un réseau tout à l'égout de type séparatif avec station de traitement par lagunage naturel situé sur place. Les eaux traitées sont rejetées dans la Durlande. Ce système représente une capacité de 900 équivalents habitants.

Le hameau des Blancs d'en Haut est également équipé d'un assainissement collectif sous forme d'une lagune.

LES UNITES DE TRAITEMENT ET LE RESEAU

- **Le Bourg**

Il existe une station d'épuration à Marboz, de type boues activées en aération prolongée, au Nord du centre-bourg, à proximité du pôle sportif. Elle est d'une capacité de 1500 équivalents habitants. Elle a fait l'objet d'un programme de travaux en 2004. Elle était dimensionnée en tenant compte de la présence d'une fromagerie aujourd'hui disparue. 900 habitations sont raccordées pour une capacité de 1500 équivalents-habitants, ce qui laisse une capacité suffisante pour la densification du bourg.

La commune est équipée d'un réseau d'assainissement de type unitaire pour les parties anciennes du bourg (6 000 ml). Les parties périphériques plus récentes (les Maladières, le quartier Saint Pierre, Sous le Château et les Moulus) sont de type séparatif (3 000 ml). Des travaux sont en cours sur le centre bourg pour passer progressivement vers une gestion séparative des effluents (Route de Bourgogne, Rue Saint Martin, Grand Rue, Rue des Fournils).

Les 4 derniers bilans d'autosurveillance de l'unité (09/03/11, 7/09/11, 14/11/12, 11/02/13), montrent un respect de ces performances minimales.

Les charges polluantes en entrée station varient de 8kg à 65kg DBO5/j, de 130EH à 1080EH (60gDBO5/EH/j) soit au maximum, à 72% de la charge organique nominale de la station. Le nombre d'habitants normalement raccordés à la station est de 920 EH.

- **Malaval**

La zone artisanale et industrielle de « Malaval » est également équipée d'un réseau de collecte des eaux usées de type séparatif avec station de traitement par lagunage aéré situé sur place d'une capacité de 900 éq. Habitant. Cette unité a été dimensionnée initialement pour traiter les effluents issus d'un abattoir de volailles qui n'est plus implanté sur la commune aujourd'hui.

Les 2 derniers bilans d'auto-surveillance de l'unité (14/11/12, 11/02/13), montrent un abattement faible du fait des faibles concentrations en entrée mais le rejet respecte les normes :

- le 14/11/12, 35,1% en rendement d'épuration de DCO, du fait des prélèvements effectués après divers épisodes pluvieux,
- le 11/02/13, -15% en rendement d'épuration de DCO, du fait des précipitations abondantes lors des prélèvements. Les effluents sont tellement dilués que le lagunage n'assure aucun abattement de charge polluante.

Les charges polluantes en entrée station varient de 400g à 1700g DBO5/j, de 7 EH à 28 EH (60gDBO5/EH/j) soit au maximum, à 3 % de la charge organique nominale de l'unité.

Pour rappel, la lagune a été dimensionnée pour traiter les effluents d'un abattoir de volailles qui n'existe plus aujourd'hui.

En temps sec et ensoleillé, le bilan d'auto-surveillance du 15/06/2011, montre une absence de rejet d'effluent dans le milieu récepteur. Les hypothèses avancées pourraient être une évaporation ou une mauvaise étanchéité du bassin.

- **Les Blancs d'en Haut**

Le hameau « des Blancs » est desservi au moyen d'un réseau de type séparatif raccordé sur une station d'épuration par lagunage naturel d'une capacité de 150 éq. Habitant. 38 habitations sont desservies.

L'unité de traitement du hameau des « Blancs » est de type lagunage naturel d'une capacité de 150 EH. 3 lagunes en série rejettent les effluents traités dans un fossé vers le bief des Blancs. Le lagunage doit respecter les mêmes prescriptions de rejet que celles du lagunage de Malaval.

Les 2 derniers bilans d'auto-surveillance de l'unit  (15/06/11, 11/02/13), montrent un abattement faible du fait des faibles concentrations en entr e mais le rejet respecte les normes. Les charges polluantes en entr e station varient de 210g   1600g DBO5/j, de 3 EH   26 EH (60gDBO5/EH/j) soit au maximum,   17 % de la charge organique nominale de l'unit .

II-2- L'assainissement non collectif

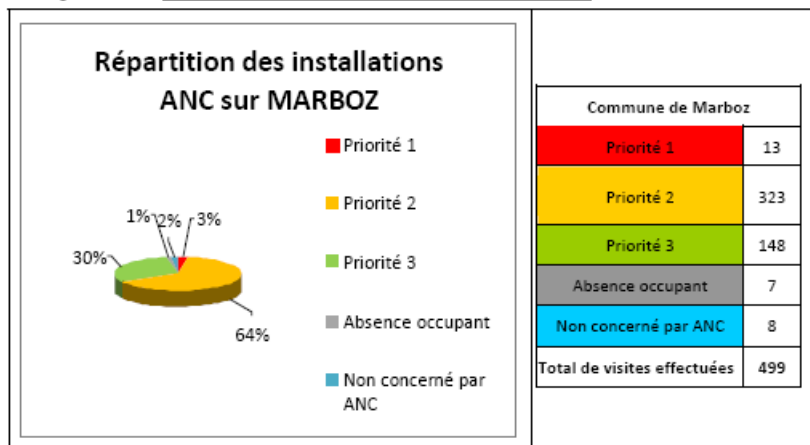
La loi sur l'eau de 1992 a reconnu l'assainissement non collectif comme une filiere d'assainissement performante au m me titre que l'assainissement collectif. Elle a en outre charg  les collectivit s locales de contr ler ces installations afin de garantir l'efficacit  du traitement des eaux us es et pr server ainsi la qualit  des milieux r cepteurs. Le bon fonctionnement de ces dispositifs d'assainissement autonome doit  tre v rifi  par le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) mis en place   cet effet.

La Communaut  de Communes du Canton de Coligny (CCCC) a la comp tence SPANC sur la commune de Marboz.

Au total environ 500 r sidences non raccord es au r seau collectif, sur le territoire de Marboz, ont  t  recens es en 2009   l'aide d'enqu tes par courrier compl t es par des visites sur place. L'ensemble des installations d'assainissement non collectif construites avant 2009 ont  t  diagnostiqu es. En 2015, les diagnostics des derni res installations seront r alis s.

Les installations ANC sont class es par le SPANC par ordre de priorit  d'actions selon l'absence ou l'ad quation de la filiere de traitement au sol correspondant. Les priorit s sont  tablies selon les crit res list s dans le tableau suivant.

Figure 21 : Etat des lieux de l'ANC sur la commune de Marboz :



Les habitations class es en priorit  1 ne poss dent pas de filiere de traitement et les rejets pr sentent un risque sanitaire ou environnemental fort.

Les filieres en priorit  2 sont essentiellement des filieres incompl tes (absence de traitement, ou absence de filiere).

Les filieres en priorit  3 sont des filieres compl tes ne pr sentant pas de risque sanitaire ou environnemental particulier.

II-3- Le réseau d'assainissement des eaux pluviales

La gestion des eaux pluviales est assurée par la commune. La gestion des eaux pluviales liées aux routes départementales est assurée par le Conseil Général.

Dans les secteurs urbanisés (hors la zone artisanale de Malaval et le hameau des Blancs d'en Haut), la gestion des eaux pluviales s'organise autour :

- ~ d'un réseau unitaire, sur le bourg de la commune,
- ~ de quelques tronçons de réseau d'eaux pluviales (réseau séparatif) en périphérie du bourg,
- ~ un bassin de rétention des eaux pluviales de 875 m³ sur Les Bergeries en aval d'un fossé drainant les eaux pluviales du secteur ;

Des travaux ont été réalisés sur le réseau de certaines rues du centre bourg dans le but de passer d'un type unitaire à un type séparatif. Cependant, à ce jour, les deux réseaux (séparatifs eaux usées et séparatif eaux pluviales) sont connectés à la station d'épuration.

Un réseau supplémentaire de type séparatif a été construit sur le hameau des Blancs.

Un bassin d'orage a été construit sur les « Bergeries ».

Le réseau d'assainissement équipant la quasi totalité du bourg (habitat aggloméré) est un réseau d'eaux usées de type unitaire. Les eaux pluviales sont gérées par des collecteurs (2000 ml) sur les quartiers du bourg gérés en mode séparatif, et par le réseau unitaire pour les autres quartiers. Des travaux sont en cours pour, progressivement, séparer la collecte des eaux de pluie et des eaux usées. Ainsi, sont de type séparatif, les réseaux suivants :

- ~ Les Sourdières,
- ~ Les Moulus,
- ~ Le Boidillon,
- ~ Saint Pierre,
- ~ Le centre du bourg soit : une partie de la route de Bourgogne (D996), la Grand Rue, rue des Fournils, rue Saint Martin, rue de la poste. Ce réseau n'est pas encore connecté directement à la STEP, mais relié au réseau encore unitaire.

Dans le schéma directeur d'assainissement, la zone des Bergeries a fait l'objet d'une étude sur l'écoulement des eaux pluviales. Il en a résulté la création d'un fossé drainant les eaux pluviales du secteur vers un bassin de rétention de 875 m³.

Hors zones urbanisées, des écoulements préférentiels se créent vers un réseau hydrographique dense, sur l'ensemble du territoire de la commune, constitué d'une dizaine de biefs et de fossés.

La stratégie d'urbanisation de la commune est de densifier les zones déjà urbanisées exception faite de 3 zones classées 1AU dans le PLU, et en collectif futur dans le zonage d'assainissement. Elles sont situées dans des zones attenantes aux zones déjà urbanisées du bourg. Elles représentent une surface totale d'environ 7 hectares. Ainsi, on note comme zone 1AU :

- La vignette (1,41ha) 1AUb,

- Les Sourdières (3,37ha) 1AUa,
- Franclieu (2,07ha) 1AUc.

Progressivement la collecte du réseau du centre bourg passera d'un mode unitaire à un mode séparatif. Il est prévu courant 2015 de continuer les travaux de mise en séparatif des rues suivantes :

- le reste de la route de Bourgogne,
- la rue Saint Crépin,
- la rue des fleurs,
- le Champ de foire.

Sur le secteur du Bourg, la parcelle D 2326 construite se situe en point bas et donc les eaux de pluies non captées par le réseau unitaire proche s'y accumulent. La mairie a prévu de mettre en place une grille transversale reliée au réseau unitaire (qui sera à terme le réseau d'eaux pluviales) pour capter les eaux de la route.

Pour les zones 1AU, la gestion séparative des eaux pluviales sera étudiée par l'aménageur en accord avec le zonage d'eaux pluviales et le règlement du PLU.

III- COLLECTE ET TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES

C'est la Communauté de communes qui a la compétence déchets. Les collectes sont réalisées par des entreprises privées, Quinson-Folupt pour le verre, le papier et autres emballages et LBDI Berrod pour les ordures ménagères.

Le traitement des ordures ménagères a été délégué au syndicat mixte Organom en 2002 qui représente 18 intercommunalités de l'Ain afin de répondre aux exigences du Plan Départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés (PDEDMA). Les déchets sont pour la plupart enfouis au centre de La Tienne à Viriat, les déchets verts sont également amenés à la plateforme de compostage située sur La Tienne.

IV- DEFENSE INCENDIE

La commune de Marboz accueille un centre de Secours localisé à côté de la Mairie et du groupe scolaire.

Le territoire communal est irrigué par un réseau de 68 bornes et poteaux incendie, répartis sur l'ensemble du territoire. Seul le secteur du bourg est amené à se développer et à se densifier. La sécurité incendie est assurée sur le bourg et les secteurs de développement futur bénéficient de la présence d'un réseau de bornes permettant d'envisager une urbanisation complémentaire.

	N°	Adresse		N°	Adresse
E 9	1	Le Bourg (bas du lotissement Montcét)	A 10	45	Les Marais (route des Giroux)
D 9	2	Le Bourg (place pharmacie)	A 11	46	Les Girouuds (au bout du chemin)
D 7	3	Sous le château (vers centre de secours)	D 9	47	La grange Neuve
D 7	4	Le Bourg (route de Foissiat)	C 8	48	Les Burtins
E 8	5	La côte	C 8	49	Les Daujats (carrefour)
E 8	6	Croix Champillon	C 7	50	Les Daujats
E 8	7	Le Bourg (foyer soleil)	B 8	51	Veillères
E 9	8	Place de l'église	B 8	52	Les Loyons
E 9	9	Franclieu	A 8	53	Les Loyons (ouest)
E 9	10	Saint Pierre (Ets Pujol Perdrix)	B 7	54	Les devins (Rte de Foissiat)
E 9	11	Saint Pierre(descente Berchoux)	B 7	55	Les devins
E 9	12	Champ Gauthier	B 6	56	La Forêt d'en bas
D 9	13	Carrefour route de Montrevel	A 6	57	La forêt du coin
E 10	14	Malatrait	A 5	58	La Forêt d'en haut
E 11	15	Montsouge	C 6	59	Les Cartelinches
D 11	16	Peyssoles	B 6	60	Le Petit Montjuif
E 11	17	Blancs des prés	B 5	61	Haut Montjuif
E 12	18	Blancs maillards	B 3	62	Bas Montjuif
D 13	19	Les blancs Pivets (Contrôlé par Bény)	C3	63	Le bois Curé
D 13	20	Blancs d'en haut	C 2	64	Sainte Colombe (Ouest Hameau)
C 13	21	Grands cours	D3	65	Sainte Colombe (Est Hameau)
C 14	22	Grands cours (Route du Marlézay)	D 5	66	Le Tremblay (Bord RD 996)
C 15	23	Grandes couhardes	D 5	67	Le Cochet
C 15	24	La chapelle des couhardes	D 6	68	La Maison Noire
C 15	25	Petites couhardes	D 6	69	Le Crozet
C 14	26	Les Chanées	D 6	70	Le Crozet (Bord RD 996)
B 14	27	Le Marlézay (nord)	D 7	71	La Jarlatière
B 15	28	Le Marlézay (sud)	E 8	72	La Tour (vers château)
A 14	29	Le Marlézay (ouest)	E 7	73	Le Voir
B 13	30	Le Tempétay	E 7	74	Le Montet
B 13	31	Champ Joly	E 6	75	Le Montet (Vers Bozon)
C 13	32	Les Barres	E 5	76	La Grange des Bois
C 12	33	Malaval (Loissement bois des barres)	F 4	77	Chamonal
C 12	34	ZA Malaval	C 2	78	Gaec de Sainte Colombe
C 12	35	Malaval (aire de repos sud)	D 7	79	Les maladières
C 11	36	Malaval (aire de repos nord)	E 9	80	Saint Pierre (poche)
C 10	37	La Croze	E 7	81	La baisse (bas)
D 10	38	Croix des potences	F 8	82	Le Bret (Rte de Pirajoux.
D 9	39	Les Bergeries	F 8	83	La Bottière
D 9	40	Les Cornus(vers ADAPEI)	E 8	84	Vers Station d'épuration
D 9	41	Les Sourdrières (lotissement)	D 7	85	La vignette
C 9	42	Les Cornus (Bord D28, après ADAPEI)	D 8	86	Le mollard (poche)
C 9	43	Le Pizay (Bord D28, rte de Montrevel)	D 10	87	ZA Bergeries
B 10	44	Les Marais (Bord D28, rte de Montrevel)	D9	88	Groupe scolaire

	N° de P I	Adresse		N° de P I	Adresse
A 5	58	La Forêt d'en haut	D 6	69	Le Crozet
A 6	57	La Forêt du coin	D 6	70	Le Crozet (Bord RD 996)
A 8	53	Les Loyons (ouest)	D 7	71	La Jarlatière
A 10	45	Les Marais (route des Giroux)	D 7	79	Les Maladières
A 11	46	Les Girouuds (au bout du chemin)	D 7	4	Le Bourg (route de Foissiat)
A 14	29	Le Marlézay (ouest)	D 7	85	La Vignette
B 3	62	Bas Montjuif	D 7	3	Sous le Château (vers centre de secours)
B 5	61	Haut Montjuif	D 8	86	Le Mollard (poche)
B 6	60	Le Petit Montjuif	D 9	88	Groupe scolaire
B 6	56	La Forêt d'en bas	D 9	47	La Grange Neuve
B 7	54	Les Devins (Rte de Foissiat)	D 9	41	Les Sourdrières (lotissement)
B 7	55	Les Devins	D 9	2	Le Bourg (place pharmacie)
B 8	51	Veillères	D 9	13	Carrefour route de Montrevel
B 8	52	Les Loyons	D 9	40	Les Cornus(vers ADAPEI)
B 10	44	Les Marais (Bord D28, rte de Montrev	D 9	39	Les Bergeries
B 13	31	Champ Joly	D 10	38	Croix des potences
B 13	30	Le Tempétay	D 10	87	Z A Bergeries
B 14	27	Le Marlézay (nord)	D 11	16	Peyssoles
B 15	28	Le Marlézay (sud)	D 13	20	Blancs d'en haut
C 2	64	Sainte Colombe (Ouest Hameau)	D 13	19	Les blancs Pivets (Contrôlé par Bény)
C 2	78	Gaec de Sainte Colombe	E 5	76	La Grange des Bois
C 3	63	Le bois Curé	E 6	75	Le Montet (Vers Bozon)
C 6	59	Les Cartelinches	E 7	74	Le Montet
C 7	50	Les Daujats	E 7	73	Le Voir
C 8	49	Les Daujats (carrefour)	E 7	81	La Baisse (bas)
C 8	48	Les Burtins	E 8	72	La Tour (vers château)
C 9	42	Les Cornus (Bord D28, après ADAPEI)	E 8	5	La Côte
C 9	43	Le Pizay (Bord D28, rte de Montrevel)	E 8	6	Croix Champillon
C 10	37	La Croze	E 8	7	Le Bourg (foyer soleil)
C 11	36	Malaval (aire de repos nord)	E 8	84	Vers Station d'épuration
C 12	35	Malaval (aire de repos sud)	E 9	8	Place de l'église
C 12	34	ZA Malaval	E 9	9	Franclieu
C 12	33	Malaval (Loissement bois des barres)	E 9	1	Le Bourg (bas lotissement Montcét)
C 13	32	Les Barres	E 9	10	Saint Pierre (Ets Pujol Perdrix)
C 13	21	Grands cours	E 9	11	Saint Pierre(descente Berchoux)
C 14	22	Grands cours (Route du Marlézay)	E 9	12	Champ Gauthier
C 14	26	Les Chanées	E 9	80	Saint Pierre (poche)
C 15	23	Grandes couhardes	E 10	14	Malatrait
C 15	24	La Chapelle des couhardes	E 11	15	Montsouge
C 15	25	Petites couhardes	E 11	17	Blancs des prés
D 3	65	Sainte Colombe (Est Hameau)	E 12	18	Blancs maillards
D 5	66	Le Tremblay (Bord RD 996)	F 4	77	Chamonal
D 5	67	Le Cochet	F 8	82	Le Bret (Rte de Pirajoux,vers lotissement)
D 6	68	La Maison Noire	F 8	83	La Bottière

